

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LES P.P.R.E.

### Groupe de travail sur la mise en œuvre

#### Sont présents :

M. Bernard GACONNET, Principal du Collège « Frédéric Mistral » PORT-DE-BOUC ( animateur)

Mme Marie MEGARD, I.A.–I.P.R. de Mathématiques ( Chargée de Mission par le Rectorat)

M. Philippe DESVAUX, I.A.–I.P.R. de Lettres ( Chargé de Mission par le Rectorat)

Mme Jeannine BLOCK, Principale du Collège « Roger Carcassonne » PELISSANNE

Mme Emmanuelle GRICCI, Principale du Collège de ROGNAC

M. Bernard FAURE, Principal du Collège « Savary » ISTRES

M Daniel CORNETTI, Principal du Collège « Prévert » MARSEILLE

Mme Laurence LEROY, Principale du Collège « Joliot Curie » AUBAGNE

Mme Catherine THOMAS, Principale–Adjointe du Collège « Henri Bosco » VITROLLES

Mme Marie– Noëlle ALLARD–BALBOUX, Principale du Collège de TRETTS ( rapporteur)

Le travail de ce jour consiste à examiner les documents proposés par les uns et les autres ( conformément à la commande lors de la précédente réunion)

L' I.A. 13 souhaite disposer de documents qui seront mis à la disposition des établissements. Les documents proposés ne seront pas injonctifs : chaque collège fera ce qui lui semble le plus adapté à sa situation locale.

M. FAURE souhaite voir figurer un «chapeau » qui re–situe les P.P.R.E. dans une perspective pédagogique historique : Mme MEGARD rappelle que la commande de l' I.A. 13 porte uniquement sur des documents et qu'une introduction n'est pas prévue par l'Institution.

Plusieurs documents pour l'élaboration des P.P.R.E. sont proposés ( voir documents joints)

#### La démarche de mise en œuvre est reprise ainsi :

1) La première approche semble devoir se situer lors de la Commission d'Harmonisation avec l'I.E.N. de secteur et les Professeurs des Ecoles des CM2 qui alimentent les 6<sup>ème</sup>.

Sur le Bassin de Marignane– Vitrolles il existe une fiche très complète qui est élaborée et remise lors de cette réunion. Cette fiche renseigne très complètement sur les difficultés d'apprentissage et de comportement et peut n'être faite, par exemple, que pour les élèves présentant des difficultés et pour lesquels un P.P.R.E. existe déjà en Primaire ou pour lesquels les professeurs des Ecoles prévoient des difficultés au Collège.

2) Le 2<sup>ème</sup> repérage se fait lors des évaluations du début de 6<sup>ème</sup>

La « BARRE D'ALERTE » ( ce qui doit être le déclencheur de la sonnette d'alarme) semble être :

- moins de 30 % de réussite en Français ET en Mathématiques
- moins de 20 % de réussite dans l'une des 2 valeurs

Bien entendu, pour certaines situations locales ( présence d'une S.E.G.P.A. dans l'établissement ou très proche...)cette barre pourra être revue et n'est qu'indicative.

Le rapport au pourcentage de réussite de l'établissement est peut-être aussi un ratio intéressant.

Au-dessus de cette barre, il ne faut pas mettre en place un P.P.R.E. qui doit demeurer une action forte avec un suivi fin et des résultats flagrants.

Ces Programmes sont pilotés par le Professeur Principal qui a la tâche de :

- repérer les élève en difficulté grâce aux fiches obtenues lors de la Commission d'harmonisation ( à la fin de l'année scolaire précédente)
- repérer ( éventuellement) d'autres élèves en difficulté grâce aux évaluations de 6<sup>ème</sup> ( voir les critères définis plus haut)
- détailler les problèmes de ces 6 élèves par classe (environ)
- PRESENTER les cas de ces élèves de sa classe à toute l'équipe pédagogique ( SANS l'élève)
- Interroger ses collègues sur les problèmes disciplinaires spécifiques.

Lors de cette réunion, qu'il anime, il propose un calendrier de réunions et les objectifs à atteindre.

Les enseignants ayant convenu par écrit des attendus des uns et des autres, le Contrat est élaboré par le Professeur Principal AVEC l'élève ( au vu des traces écrites de ses évaluations et du repérage de ses erreurs et de ses manques )

Le contrat est ensuite signé par le Professeur Principal ( qui représente l'équipe pédagogique) l'élève et la famille de l'élève lors d'un entretien individuel,« de visu » au Collège.

Ce contrat doit être un engagement et ne peut pas être simplement remis à l'élève, charge à lui de le faire signer par ses parents : il ressort des discussions du groupe de travail que les P.P.R.E. doivent être solennisés et ressentis par chacune des parties en cause ( équipe pédagogique, élève, famille) comme une démarche importante de remédiation individualisée.

Les objectifs définis doivent rester modestes pour pouvoir être atteints et évalués à chaque bilan d'étape ( toutes les 5 à 6 semaines). Les progrès doivent être visibles.

A cette occasion, le Professeur Principal réunit à nouveau l'équipe pédagogique et évalue les P.P.R.E. Il est décidé d'une façon collégiale, la reconduction ( ou non) du P.P.R.E. et si il y a reconduction, de nouveaux objectifs sont définis.

Ces objectifs sont organisés en une nouvelle contractualisation avec l'élève et sa famille

Compte-rendu rédigé par Marie- Noëlle ALLARD-BALBOUX  
Et supervisé par M. GACONNET, Animateur du groupe de travail